

PLAN DE MASSE

Echelle : 1/750

Légende :

- o^{BE} Borne Existante
- Application cadastrale (figurative) issue du plan cadastral, non définie contradictoirement
- Clôture
- Fossé
- Poteau de télécommunication
- Poteau électrique
- Regards existants
- Grille eaux pluviales
- Coffret existant
- Avaloir
- Servitude à créer de passage et de réseaux au profit du lot à détacher

ETAT PARCELLAIRE

Désignation	Son.	No.	Lieu-dit	Superficie totale apparente (m ²)
Lot à détacher (A)	C	463p	La Burle	6485
Propriété restante (B)	C	462 463p	La Burle	17619

SAS SOLAR MIMIZAN

Plan établi suivant les limites apparentes qui devront faire l'objet d'un bornage contradictoire.

Les fossés, les talus, les crastes, les noues, l'écoulement des eaux pluviales, les chemins, la végétation, les arbres, les arbustes, ainsi que les servitudes qui pourraient leur être associées, ne sont pas définis sur le plan.

Les canalisations, ouvrages et réseaux, ainsi que les servitudes qui pourraient leur être associées, ne sont pas définis sur le plan.

Les clôtures, les constructions, les fenêtres ainsi que leurs appuis, les portes, ouvertures, jours, vues, les débords de toitures, les gouttières, les descentes d'eaux pluviales, ainsi que les servitudes qui pourraient leur être associées, ne sont pas définis sur le plan.

Des servitudes de passage et de réseaux au profit du lot à détacher et de la propriété restante du SIVOM DU BORN devront être créées ou exister afin de desservir le lot à détacher et la propriété restante du SIVOM DU BORN.

